

Rapport moral 2023

Assemblée Générale du 3 avril 2024



Droit à l'École

Droit à l'École soutient les Mineur.es Non Accompagné.es (MNA) exilé.es en les accompagnant vers l'éducation et l'insertion professionnelle.



Sommaire

Le mot de la Présidente.....	3
I. Le contexte et les missions.....	4
1. Le contexte.....	4
2. Nos missions.....	6
II. Nos principales réalisations en 2023.....	7
1. La vie de l'association.....	7
1. A. Le changement de gouvernance.....	7
1. B. L'équipe permanente.....	7
1. C. L'accueil et l'animation du réseau bénévole.....	8
2. L'École des Sans École.....	9
2. A. L'intégration à l'École des Sans École.....	9
2. B. Les locaux de l'École des Sans École.....	10
2. C. Les classes et les cours.....	10
2. D. La vie de l'École.....	11
2. E. La pédagogie.....	11
3. L'inscription dans les écoles de la République.....	13
3. A. La scolarisation.....	13
3. B. Le rectorat de Paris.....	14
3. C. Le partenariat avec le réseau lasallien.....	15
4. L'accompagnement dans la réussite scolaire.....	16
4. A. Le pôle « référent.es scolaires ».....	16
4. B. Le soutien scolaire.....	17
5. L'accompagnement vers l'insertion professionnelle.....	18
5. A. Le pôle orientation.....	18
5. B. Le comité Faisabilité - apprentissage.....	21
6. Les activités extra-scolaires et les projets éducatifs.....	22
6. A. Les activités extra-scolaires.....	22
6. B. Les vacances apprenantes.....	26
7. Les pôles transverses.....	27
7. A. Le réseau inter-associatif.....	27
7. B. Le plaidoyer.....	29
7. C. La recherche de fonds et les partenariats.....	32
7. D. La communication et la presse.....	35
7. E. La collecte de dons.....	39
III. Nos moyens financiers.....	41
IV. Nos projets pour 2024.....	41

Le mot de la Présidente

Mon implication en tant que Présidente de Droit à l'École, me permettant d'adopter un nouveau regard depuis mai 2023, est une chance inouïe et extrêmement formatrice. Droit à l'École est une association en ébullition permanente qui pousse chaque personne s'engageant auprès des jeunes à avoir une position réflexive sur son engagement personnel et collectif. Je suis heureuse d'apporter mes connaissances à cette association dont j'admire la persévérance et le travail depuis ses débuts.

Cette année a été hargneuse politiquement et le contexte de la loi Immigration nous a amené à consacrer davantage de temps et d'attention au plaidoyer afin d'affirmer clairement nos revendications auprès de l'État. Nous souhaitons continuer, à travers notre mission, à dépeindre un portrait juste, véritablement à l'image des jeunes héroïques que nous accompagnons, digne de leur courage et de leur résilience.

Je suis extrêmement fière du Bureau de l'association exclusivement féminin, de notre énergie, du dynamisme de nos échanges et de notre travail acharné. Nous sommes fières que Droit à l'École fasse partie du tissu associatif parisien qui accompagne les Mineur.es Non Accompagné.es (MNA) et les jeunes majeur.es. Droit à l'École est une association qui se développe continuellement et dont la recette, que nous ne cessons d'assaisonner, fonctionne.

Ce désir que nous partageons toutes et tous de s'engager auprès des jeunes qui nous ressemblent et dont les rêves et les ambitions sont similaires aux nôtres, nous donne la force de continuer à les accompagner vers l'accomplissement de leurs projets. Nous sommes un lieu repère auquel les jeunes restent attaché.es, puisqu'ils et elles ne cessent d'y revenir, parfois des années après : d'abord pour de l'aide aux devoirs, puis pour trouver une entreprise et enfin, pour nous annoncer leur mariage ou la naissance de leur enfant ! Parfois, certain.es d'entre elles et eux viennent juste pour nous saluer, nous raconter leurs nouvelles réussites, et en profitent pour donner de la force aux élèves actuellement dans les classes de notre École des Sans École. 2023 a aussi été la première année où des ancien.nes élèves ont souhaité adhérer à l'association, une volonté de leur part qui nous a profondément émue.

Continuer d'avancer ensemble, dans ce contexte politique incertain et anxiogène, nous apprend à ne pas nous décourager, ni à nous laisser vaincre par la peur, et ce, surtout grâce aux jeunes qui viennent tous les jours en cours, qu'il grève ou qu'il neige. Nous nous engageons pour permettre à ces jeunes de vivre la scolarité qu'ils et elles méritent et d'aspirer à un avenir à la hauteur de leurs compétences. Nous continuons à lutter pour que les élèves de Droit à l'École puissent choisir les métiers dont ils et elles rêvent profondément, car certain.es d'entre elles et eux aimeraient mettre leurs talents et savoir-faire au service d'autres métiers que ceux en tension.

Je souhaite remercier chaudement les salariées et les bénévoles qui se démènent au quotidien, sur le terrain, permettant à cette grande maison constamment animée de tenir et de se développer.

Nous continuerons de batailler ensemble, pour et avec les jeunes élèves qui, nous l'espérons, auront bientôt davantage de pouvoir et de responsabilités dans l'association. Nous sommes fier.es d'être les premiers bancs d'écoles parisiens pour ces jeunes que nous avons la chance d'accueillir et que la France devrait applaudir. Je me réjouis d'avance de voir l'avenir de Droit à l'École et des élèves passant par notre association, ainsi que les prochaines victoires qui s'annoncent engageantes et mémorables.

Alina Lasry, présidente de Droit à l'École

I. Droit à l'École : le contexte et les missions

1. Le contexte

En 2019, l'association Droit à l'École est née du constat que les jeunes mineur.es isolé.es n'avaient pas accès à l'école de la République. Pourtant motivé.es et impatient.es d'apprendre et de se former à un métier, ces jeunes sans statut, livré.es à elles et eux-mêmes, étaient tenu.es éloigné.es des bancs de l'école.

Or, l'éducation est un droit en France. C'est dans ce contexte que Droit à l'École s'est investie auprès des mineur.es non accompagnés.es pour les aider à apprendre le français, à s'inscrire à l'école et à s'insérer professionnellement.

1) Le droit à l'éducation en France

Le droit à l'éducation est un droit sans cesse réaffirmé en France, mais non traduits dans les faits pour certains publics :

- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), dont la France est signataire, stipule aux articles 28 et 29 que l'éducation des enfants est un droit. L'article 28 de la CIDE stipule que « ***l'État assure à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés*** ». La circulaire de l'Éducation Nationale n°2012_141 de 2012 précise que « ***l'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national, quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur*** ».
- Le Code de l'Éducation a inscrit l'obligation d'instruction pour toutes et tous les enfants et l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones arrivant.es.
- La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme stipule, dans son avis du 28 juin 2016 que « ***en France, chaque enfant et adolescent a droit à l'éducation, quelle que soit sa situation administrative*** ».
- Le Défenseur des Droits rappelle, dans son rapport de 2016 sur les droits de l'enfant, que « ***tout mineur dispose du droit de poursuivre sa scolarité au-delà de l'âge de 16, et même de 18 ans*** ». Dans sa recommandation, il précise également « ***l'obligation d'assurer un accès effectif à une scolarité ou à une formation professionnelle à tous les mineurs non accompagnés*** ».
- La loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance », rentrée en vigueur en septembre 2020, précise que « ***l'instruction obligatoire des jeunes jusqu'à 16 ans est complétée par l'obligation de formation jusqu'à 18 ans*** ».
- De plus, le plan de relance « 1 jeune, 1 solution », lancé en 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

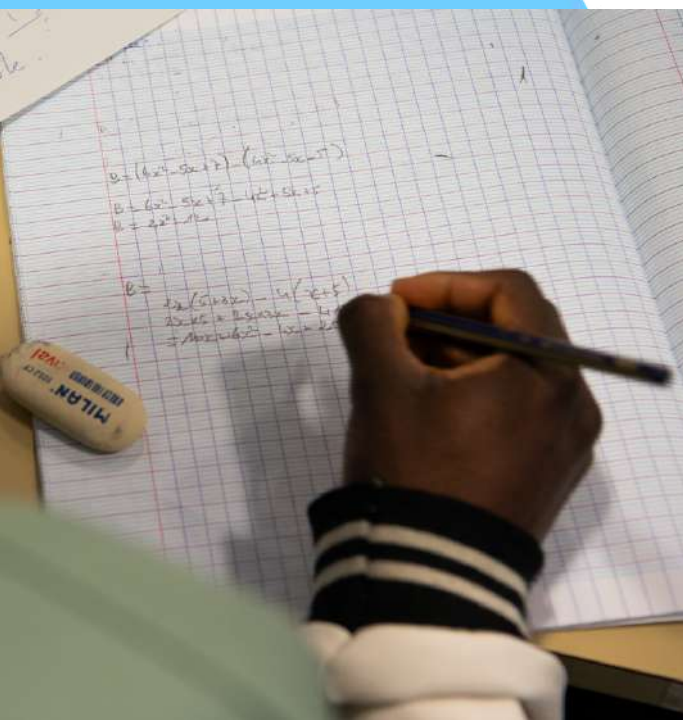
- Dans sa décision de mars 2021, la Défenseure des droits rappelle que les délais d'entrée dans le dispositif sont non seulement préjudiciables à la santé et à la sécurité des mineur.es, mais qu'ils portent atteinte en outre à leur droit à l'éducation et à la formation et peuvent, en particulier pour celles et ceux qui approchent de leurs 16 ans ou de leurs 18 ans, hypothéquer gravement leurs chances d'obtenir une admission au séjour à leur majorité.

2) La situation des Mineur.es Non Accompagné.es (MNA)

Les MNA ne sont pas pris.es en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) tant qu'ils et elles n'ont pas pu prouver leur minorité. Si leur minorité n'est pas reconnue lors de la première évaluation (l'Accueil des Mineur.es Non Accompagné.es (AMNA) est opérée par France Terre D'Asile à Paris), ils et elles doivent faire un recours auprès du Juge des enfants. Ce recours peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années. Pendant cette période, ils et elles n'ont ni hébergement, ni accompagnement éducatif malgré leur demande incessante d'aller à l'école et d'étudier.

Les jeunes que nous accueillons sont âgé.es de 15 à 18 ans et viennent de tous les horizons géographiques (Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Moyen-Orient). Ils et elles n'ont pas de représentant.e légal.e sur le territoire français et sont dans des situations d'isolement et de grande vulnérabilité.

En 2023, **la précarité de ces jeunes s'est aggravée en raison du manque de places dans des hébergements stables et pérennes.** Cette situation est inédite à Paris. De plus en plus de jeunes ne bénéficient pas d'une place au chaud, que ce soit dans un foyer ou dans un CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence). Les remises à la rue sont fréquentes, et les changements d'hébergement réguliers mettent en péril l'accès à l'école et la réussite scolaire de ces jeunes, qui sont parfois hébergé.es dans des CHU à 1h30 de Paris (et de leur établissement scolaire). Les primo-arrivant.es passent plusieurs mois à la rue, sous des tentes, et se font expulser d'un endroit à un autre, avant d'espérer une place dans un hébergement.



2. Nos missions

Nous soutenons les MNA exilé.es en les accompagnant vers l'éducation et l'insertion professionnelle. Nous offrons à ces jeunes un environnement éducatif à la hauteur de leur implication, sans remplacer les académies dans leur obligation scolaire. **L'insertion dans le parcours scolaire de l'Éducation nationale reste l'objectif.**

Les missions que nous nous fixons ont évolué depuis la création de l'association pour nous adapter aux besoins d'accompagnement des MNA :

- **Accueillir et préparer les MNA à leur scolarité future** en leur dispensant des cours dans les matières principales et en organisant des temps d'ouverture culturelle, qui répondent à leur motivation et leur envie d'apprendre,
- **Accompagner les MNA dans leurs procédures de scolarisation** auprès des institutions académiques,
- **Accompagner les MNA durant leur parcours scolaire,**
- **Accompagner les MNA vers l'insertion professionnelle,**
- **Porter à la connaissance des différentes institutions et des académies la cause de ces jeunes oublié.es du système scolaire (plaidoyer).**



II. Nos principales réalisations en 2023

1. La vie de l'association

1. A. Le changement de gouvernance

Lors de l'Assemblée Générale annuelle du 4 avril 2023, **les adhérent.es de l'association ont voté les rapports moral et financier de l'année 2022, et 15 administrateurs et administratrices ont été élu.es.** Ces dernier.es ont par la suite élu un Bureau constitué d'une présidente, d'une vice-présidente, de deux co-secrétaires et d'une trésorière. Afin de faire face à la croissance de l'association, **Droit à l'École a décidé de constituer un Bureau de 5 membres** (contre 3 membres auparavant). Les postes de co-secrétaire et de vice-présidente ont été créés. L'élargissement du Bureau a eu un impact positif sur l'activité de l'association et l'investissement plus fort des membres du Conseil d'Administration.

Les membres du Bureau échangent quotidiennement (à l'écrit ou à l'oral) et organisent des réunions régulières en s'adaptant aux événements et aux besoins de l'association. Au-delà de ces échanges informels, environ deux réunions mensuelles sont organisées.

Le Conseil d'Administration se retrouve tous les deux mois afin de réfléchir aux enjeux de l'association et voter les orientations stratégiques. Des référent.es de la majorité des pôles sont présent.es au Conseil d'Administration. Nous invitons ponctuellement des référent.es des autres pôles lorsque nous prenons des décisions les concernant, afin d'avoir un retour direct d'expériences. **Il est important pour l'association que chaque pôle soit représenté au sein du Conseil d'Administration** et nous continuons d'y travailler afin que les orientations stratégiques répondent au mieux à la réalité du terrain et aux besoins des jeunes que nous accompagnons.

1. B. L'équipe permanente

En novembre 2022, **Flora a signé un deuxième CDD de 6 mois**, grâce à un contrat PEC financé par la mission locale, toujours au poste de chargée de missions. **En avril 2023, elle a prolongé son engagement pour un dernier CDD de 6 mois jusqu'en septembre**, toujours dans le cadre d'un contrat aidé PEC.

En octobre 2023, nous avons accueilli Adèle, qui a remplacé Flora. Adèle a été formée par Flora durant le mois de septembre, avant de lui succéder début octobre. Nous avons également obtenu un contrat PEC pour Adèle (réponse officielle en mars 2024). **Morgane occupe toujours le poste de coordinatrice**, depuis septembre 2021.

En janvier 2023, **l'équipe permanente s'est renforcée grâce au recrutement de deux volontaires en service civique, Ryme et Marion**, toutes deux en mission pour 8 mois. Elles ont participé à l'accueil, à la scolarisation et au suivi scolaire des jeunes, à l'organisation des journées de l'École des Sans École et à l'organisation d'activités extra-scolaires.

Au mois de mai et juin, **nous avons accueilli Chloé, Inés et Jeanne, toutes trois étudiantes à Sciences Po**, dans le cadre d'un stage civique. Elles ont porté main forte à Flora pour l'organisation des vacances apprenantes, ainsi que pour les cours, l'accueil des jeunes, les accompagnements et l'organisation d'activités.

Depuis septembre 2023, **nous accueillons 4 étudiant.e.s de Sciences Po dans le cadre de leur parcours civique**. Guillaume, Pauline, Eva et Anna participent aux permanences du pôle orientation tous les vendredis après-midi pour accompagner les jeunes vers l'insertion professionnelle.

1. C. L'accueil et l'animation du réseau bénévole

La communauté des bénévoles de Droit à l'École ne cesse de croître et de faire rayonner l'association. **Les demandes très régulières de bénévolat ont conduit à la structuration d'un pôle dédié aux bénévoles et à leur accueil**. L'année 2023 a ainsi été marquée par la création et la mise en place d'un processus d'intégration collectif et régulier, plus formel et moins chronophage que les rendez-vous individuels. **L'animation de ce réseau grandissant nous tient particulièrement à cœur et constitue une priorité pour Droit à l'École**.

Depuis le dernier trimestre 2023, **des réunions d'accueil, d'information et d'intégration ont été organisées tous les mois ou tous les deux mois**, le samedi matin, dans nos locaux à Ground Control. Ces moments conviviaux autour d'un petit-déjeuner permettent à chacun.e de faire connaissance avec l'association et de trouver la formule de bénévolat qui correspond le mieux à ses envies, ses compétences et ses disponibilités.

Un petit groupe, composé de 3 membres du Bureau et d'Adèle, se charge de présenter l'association, ses différents pôles, le public que nous accompagnons et les besoins actuels en bénévolat. Un temps d'échange permet ensuite de répondre aux questions de chaque participant.e, qui repart avec son bulletin d'adhésion, la charte de déontologie et un livret conçu pour les nouveaux et nouvelles bénévoles. **20 nouveaux bénévoles ont ainsi rejoint l'association depuis octobre 2023**.

Des apéros bénévoles sont organisés régulièrement à Ground Control afin de se retrouver toutes et tous ensemble autour d'un verre et d'un repas. Ces moments de convivialité, propices aux retrouvailles et aux échanges, sont précieux et permettent de mieux nous connaître, d'échanger sur les activités de chacun.e et de fêter les récentes réalisations de l'association.



2. L'École des Sans École

2. A. L'intégration à l'École des Sans École

La liste d'attente pour intégrer nos cours non seulement ne réduit pas mais s'allonge d'année en année. **Nous comptons environ 250 jeunes sur notre liste d'attente en 2023** (information datant de fin août 2023).

Nous nous engageons à respecter l'ordre d'inscription des jeunes sur la liste d'attente. Il a été convenu que les seules exceptions étaient les suivantes : **la priorité est donnée aux jeunes filles** (qui représentent moins de 10% des jeunes inscrit.es sur notre liste d'attente) **et aux jeunes qui auront 18 ans dans moins de 3 mois** (car le passage à la majorité les empêchent de pouvoir accéder à une école de la République).

Le processus d'intégration des jeunes à l'École des Sans École est le même qu'en 2022. Dans un premier temps, nous prenons contact avec les jeunes afin de s'assurer qu'ils et elles n'ont pas encore été scolarisé.es ni pris.es en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Ensuite, nous les convions à une session d'intégration, qui se déroule comme suit : ils et elles effectuent des tests de français, lecture et mathématiques afin que nous puissions évaluer leur niveau, puis nous faisons un entretien d'une dizaine de minutes avec chacun.e d'entre elles et eux pour connaître leur situation.

À la suite de la correction des tests par une équipe de professeur.es bénévoles, nous répartissons les jeunes dans nos différentes classes, suivant leur niveau scolaire et leur maîtrise du français, de la lecture et de l'écriture. Les jeunes commencent les cours en moyenne une semaine après la session d'intégration à laquelle ils et elles ont participé.



2. B. Les locaux de l'École des Sans École

En 2023, les locaux de l'École des Sans École à Ground Control sont composés d'un bureau d'accueil et de deux salles de classe (la « salle bleue » et la « petite salle »). Depuis janvier 2023, nous ne louons plus la deuxième petite salle de classe que nous avons depuis septembre 2021. La location des locaux à Ground Control a été financée jusqu'à mi-2023 par la Fondation Ipsos. La Fondation Caritas France a pris le relais début juillet pour un an.

En plus des salles de classe à Ground Control, nous sommes toujours soutenu.es par deux partenaires qui mettent à notre disposition des salles. Depuis la création de l'association, nous bénéficions d'un accès à une salle informatique au Carrefour des Associations Parisiennes (CAP Daumesnil), Paris 12ème, deux matinées par semaine. Depuis septembre 2021, le lycée Charlemagne, Paris 4ème, met à notre disposition une salle de classe 5 jours par semaine, pour que les élèves et les professeur.es bénévoles de Droit à l'École y fassent cours. Les élèves peuvent aussi bénéficier de la cantine scolaire avec les lycéen.es.



2. C. Les classes et les cours

En 2023, nous avons accueilli près de 160 nouveaux et nouvelles jeunes à l'École des Sans École. Notre capacité d'accueil oscille entre 50 et 60 jeunes par promotion.

Courant 2023, nous sommes passé.es de 7 classes à 6 classes de niveau. En effet, nous adaptons le nombre de classes aux besoins du moment. Courant 2023, nous avons accueilli une majorité d'élèves non francophones ou non alphabétisé.es qui ont intégré les classes d'alphabétisation, et nous avons donc regroupé les 2 classes aux niveaux les plus élevés afin de faire une unique classe de 12 à 14 élèves. Nous avons gardé la même logique que les années précédentes : les classes d'alphabétisation sont des petits groupes (environ 4 à 7 jeunes) et les classes de niveau collège / début lycée comptent entre 10 et 14 jeunes.

Les élèves ont cours en moyenne 3,5 jours par semaine, **avec un focus sur l'apprentissage du français (ou la consolidation des acquis) et des mathématiques**. Des cours de sciences, anglais, histoire et physique sont également dispensés pour les niveaux les plus élevés afin de les préparer à leur future scolarisation en formation professionnelle.

Les cours sont dispensés par une équipe de professeur.es, toutes et tous bénévoles. **Entre 20 et 30 professeur.es donnent cours chaque semaine**. Certain.es professeur.es dispensent plusieurs cours par semaine. Sur l'année, une cinquantaine de professeur.es se relaient pour assurer la continuité pédagogique, même pendant les vacances scolaires. **L'entraide présente au sein de l'équipe de professeur.es favorise les remplacements lors des vacances ou des absences de chacun.e**.

2. D. La vie de l'École

Le fonctionnement de l'École des Sans École reste le même qu'en 2022. La structuration de l'école en 2020 et 2021 a permis d'aboutir à un fonctionnement efficace concernant les cours. **Les plannings des élèves et des professeur.es sont fixes et sont construits de façon à ce que chaque classe déjeune au moins une fois à Ground Control le midi, pour garder la convivialité de l'École des Sans École qui l'anime depuis sa création**.

Les repas à Ground Control sont cuisinés par notre partenaire, Refugee Food, qui nous accompagne depuis 2020. Les repas sont facturés à un tarif solidaire qui nous permet de proposer une solution de restauration pour les jeunes le midi.

Les cours sont entrecoupés de pauses, autres moments de convivialité qui façonnent les journées de cours et qui offrent des espaces d'échanges entre jeunes et bénévoles, hors du cadre scolaire. Ces pauses sont également importantes car **elles font office de petits-déjeuners le matin pour les jeunes dépendant des distributions alimentaires**.

2. E. La pédagogie

Peu de professeur.es sont des enseignant.es professionnel.les ou enseignant.es de Français Langue Étrangère (FLE). **Chaque professeur.e bénévole est libre dans la construction et l'animation de ses cours, avec ses outils pédagogiques propres selon ses centres d'intérêt et ses méthodes** ou avec des supports puisés dans les ressources partagées de l'association (livres, manuels, sites en ligne, etc.).

Il n'y a pas de programme par niveau compte tenu de l'hétérogénéité des élèves même par niveau, de l'incertitude quant à la durée de leur présence à l'École des Sans École (de 2 à 6 mois) et de la diversité des professeur.es bénévoles qui ont chacun.e leur démarche pédagogique.

La diversité des approches est un plus pour les jeunes élèves qui seront confronté.es à des enseignant.es différent.es par la suite. Cela permet de renforcer leurs capacités d'adaptation.

La pédagogie enseignée à l'École des Sans École vise à :

- **préparer l'entrée dans une école de la République** : connaître les codes et savoir-être scolaires (ponctualité, respect des consignes, attitude en classe, exercices types attendus en classe...),
- **apprendre à apprendre,**
- **donner les bases du français et des mathématiques** pour des jeunes analphabètes ou illettré.es,
- **entretenir un niveau acquis précédemment** en vue d'entrer dans une classe ordinaire (et préparer au mieux aux tests de positionnement du rectorat dont les résultats définissent l'affectation scolaire),
- **connaître l'environnement et la société française** (culture, histoire, géographie, politique...).

L'école des Sans École reste une des activités majeures de l'association, même si aujourd'hui nous comptons plus de jeunes scolarisé.es que de jeunes dans nos classes à l'École des Sans École. Les cours et la pré-scolarisation sont une étape importante et nécessaire dans l'intégration des jeunes afin qu'ils et elles s'acclimatent à l'environnement scolaire avant leur inscription dans une école de la République.

L'École des Sans École fait partie de « l'ADN » de l'association et **nous avons la chance d'avoir une équipe de bénévoles fidèles et pédagogues**, qui donnent des cours depuis plusieurs années pour certain.es. Les nouveaux et nouvelles professeur.es apportent chacun.e leurs méthodes et leurs compétences ; **cette diversité de profils et de méthodes d'enseignement est une richesse pour les jeunes et pour notre école solidaire.**

L'enjeu majeur en 2023 (et 2024) concernant l'École des Sans École se porte sur l'accueil des jeunes au quotidien. En effet, le nombre de jeunes accueilli.es sur une année (environ 160 en 2023), auquel s'ajoute le nombre de jeunes scolarisé.es encore suivi.es par l'association, engendre une sur-sollicitation de l'équipe permanente. Cette problématique a été soulevée et fait l'objet de réflexions au sein du Conseil d'Administration et de l'équipe permanente elle-même. L'enjeu est en effet de **rester en capacité de poursuivre un accompagnement efficace et de qualité pour toutes et tous les jeunes que nous accueillons à l'association** et que nous nous engageons à suivre jusqu'à leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, ou jusqu'à l'obtention de leur premier titre de séjour.



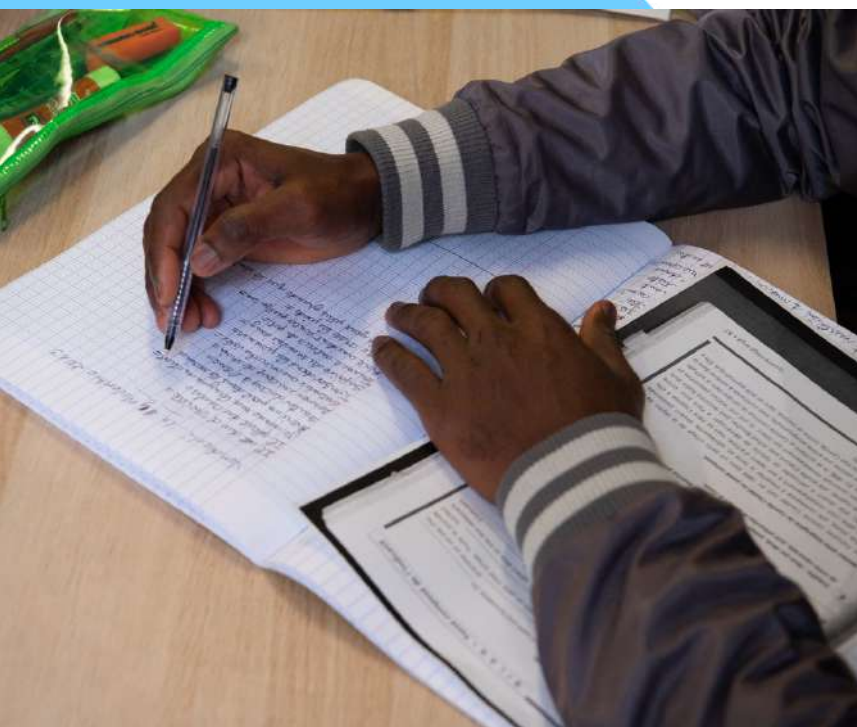
3. L'inscription dans les écoles de la République

3. A. La scolarisation

L'École des Sans École est une solution éducative temporaire pour les Mineur.es Non Accompagné.es. **La scolarisation dans une école de la République reste l'objectif.** Après l'École des Sans École, les jeunes intègrent soit des dispositifs UPE2A (Unités Pédagogiques pour les Élèves Allophones Arrivants), soit un CAP ou une seconde professionnelle (en apprentissage pour certain.es).

Nous avons scolarisé plus de 120 jeunes mineur.es sur l'année scolaire 2022-2023 (entre septembre 2022 et juin 2023) :

- **90 MNA ont été scolarisé.es dans des dispositifs UPE2A,**
- **30 MNA ont été scolarisé.es en formation professionnelle (CAP ou seconde professionnelle) ou en Centre de Formation d'Apprentis (CFA - pour les formations en apprentissage).**



Entre septembre et décembre 2023, nous avons scolarisé 67 jeunes, selon cette répartition :

- **54 jeunes scolarisé.es dans des dispositifs UPE2A** soit dans des établissements publics dont l'inscription se fait par le rectorat de Paris, soit dans des établissements privés lasalliens dont nous sommes partenaires depuis 2019,
- **10 jeunes scolarisé.es en CAP** dans des lycées professionnels,
- **1 jeune scolarisé en seconde professionnelle** dans un lycée professionnel,
- **2 jeunes scolarisés dans des CFA pour des formations en apprentissage.**

Les scolarisations sont plus ou moins rapides suivant les périodes de l'année et les classes intégrées :

- **Une très forte scolarisation en début d'année scolaire (de septembre à novembre),**
- Une scolarisation plus faible pour les dispositifs UPE2A à partir de février,
- Une scolarisation impossible en formation professionnelle à partir de janvier.

Comme les années précédentes, **le nombre de jeunes scolarisé.es par notre association est inférieur au nombre de jeunes qui sont réellement passé.es à l'École des Sans École.** Cela s'explique par différentes raisons :

- Certain.es jeunes, accueilli.es dans un premier temps par Droit à l'École, ont finalement été reconnu.es mineur.es par le.la Juge des Enfants et pris.es en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). C'est donc l'ASE qui se charge de leur scolarisation.
- Certain.es jeunes ont été scolarisé.es par des associations partenaires. Ces associations accompagnent les MNA sur d'autres aspects de leur intégration, mais s'investissent parfois également dans la mission de scolarisation.
- Plus rarement, certain.es jeunes font le choix de travailler pour pouvoir répondre à leurs besoins immédiats, ou décident de quitter Paris.

3. B. Le rectorat de Paris

Nous sommes en contact avec le CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des enfants nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) pour la scolarisation des MNA à Paris. Les jeunes doivent effectuer des tests de positionnement en français et en mathématiques afin d'être affecté.es dans la classe la plus adaptée à leur niveau. Le CASNAV est chargé d'accueillir les jeunes, de leur faire passer ces tests et de leur transmettre leur affectation scolaire.

Les jeunes qui dorment sous des tentes et qui ne sont pas en mesure de produire une attestation d'hébergement à Paris sont systématiquement recalé.es lors de leur premier rendez-vous au CASNAV. Dans cette situation, **nous sommes contraint.es de menacer le CASNAV d'une mise en demeure en rappelant qu'il n'est pas légal d'exiger une attestation d'hébergement pour l'inscription à l'école. Le CASNAV réagit positivement à ce rappel** et convoque les jeunes à un second rendez-vous, en moyenne un mois plus tard, afin qu'ils ou elles puissent passer les tests et obtenir une affectation scolaire.

Malgré cette procédure, **nous entretenons toujours de très bons rapports avec le CASNAV, ainsi qu'avec les CIO (Centres d'Information et d'Orientation) qui restent nos principaux interlocuteurs et alliés pour la scolarisation des MNA à Paris.**

La scolarisation hors de Paris

Plus rarement, nous scolarisons des jeunes hors de Paris. Dans ce cas, les jeunes se rendent directement dans des CIO pour faire évaluer leur niveau et choisir des vœux d'orientation. **Le CASNAV est une institution spécifique à Paris. Son rôle est assuré par les CIO dans les autres départements.** Seulement 5% des jeunes scolarisé.es par Droit à l'École sont scolarisé.es hors de Paris.

3. C. Le partenariat avec le réseau lasallien

Droit à l'École a noué des partenariats académiques très importants depuis quelques années. La scolarisation dans les établissements dont nous parlons ci-dessous est indépendante du CASNAV. Ainsi, les jeunes affecté.es dans les établissements privés appartenant au réseau des écoles lasalliennes ne sont pas tenu.es de passer des tests de positionnement au CASNAV et peuvent être intégré.es directement dans les classes. **Droit à l'École se charge d'évaluer leur niveau et de faire le lien avec les établissements pour l'inscription des jeunes.**



Le partenariat se poursuit pour la cinquième année consécutive et s'amplifie avec le lycée La Salle Saint-Nicolas à Issy-les-Moulineaux :

- **8 jeunes ont intégré en octobre 2023 un nouveau dispositif UPE2A inclusif** créé par l'établissement au sein des CAP de La Salle Saint-Nicolas, pour lequel une professeure de Français Langue Étrangère (FLE) a été spécialement engagée.
- Un jeune est en deuxième année de CAP Maintenance des Véhicules.
- Un jeune a terminé sa première professionnelle Maintenance des Véhicules et poursuit sa terminale professionnelle en alternance à l'AFORPA.
- Un jeune a eu son bac professionnel Maintenance des Équipements Industriels en juin 2023 (il est maintenant en BTS).



Les partenariats se poursuivent également avec deux autres écoles du réseau lasallien, qui accueillent à chaque rentrée scolaire des jeunes de l'association dans des dispositifs UPE2A.

Pour la quatrième année, **le collège Saint-Germain-de-Charonne, Paris 20ème, a accueilli 8 jeunes de l'association en classe d'accueil** (rentrée de septembre 2023). Depuis maintenant plus de trois ans, les équipes pédagogiques et la direction de l'établissement soutiennent les jeunes MNA en les intégrant en classe d'accueil et en leur dispensant des cours de remise à niveau dans les matières principales, et des cours en inclusion avec d'autres élèves de troisième. **Cette mixité est extrêmement favorable, tant pour les MNA que pour les élèves du collège, qui créent des liens.**

Enfin, **le lycée Saint-Joseph à Pantin a également accueilli 11 jeunes de l'association dans une classe UPE2A dédiée** à la rentrée de septembre 2023 (partenariat mis en place en janvier 2021). Les élèves de cette classe bénéficient d'un important volume horaire, en français, mathématiques, anglais, sport, de nombreuses sorties scolaires et d'une grande attention des équipes pédagogiques. La classe d'accueil du lycée Saint-Joseph a connu deux changements d'élèves en cours d'année. Reconnus mineurs à l'issue de leur recours auprès du Juge des enfants, ils ont été délocalisés suite à leur prise en charge par l'ASE (délocalisations hors de Paris qui mettent à mal la poursuite de la scolarité dans la même classe).

Ces partenariats permettent la scolarisation, à chaque rentrée scolaire, de maintenant presque 30 MNA suivis par notre association, sans passer par le rectorat de Paris. Nous sommes extrêmement reconnaissant.es de la confiance accordée par les équipes pédagogiques des établissements Saint-Germain-de-Charonne, Saint-Joseph et Saint-Nicolas, qui nous soutiennent depuis 2019.

Une grande attention est portée à la situation des jeunes MNA par le réseau lasallien et ces projets « pilotes » sont certainement appelés à évoluer et à s'étendre à d'autres établissements, ce qui serait une belle reconnaissance du travail accompli de part et d'autre jusqu'à maintenant.

4. L'accompagnement dans la réussite scolaire

4. A. Le pôle « référent.es scolaires »

Si le rôle de référent.e scolaire est centré sur le suivi de la scolarité, **cette relation privilégiée avec les jeunes peut amener le.la référent.e à traiter d'autres domaines de vie** (santé, documents d'état civil, hébergement, compte bancaire, apprentissage, déclaration de revenus, bourses, etc.). Connaître toutes les démarches et les enjeux de ces domaines variés est très difficile et surtout chronophage. Pour autant, **des bénévoles de notre association ont développé des expertises sur certains domaines au gré de leur expérience, qu'ils et elles mettent au profit des jeunes.**

C'est pourquoi, dès janvier 2023, **nous avons mis en place une première permanence le jeudi en fin de journée, puis le mardi.** Leur objectif était double : d'une part, détourner une charge de travail des salariées sur les activités administratives scolaires (signature de carnets, de vœux, etc.) ; et d'autre part, permettre aux référent.es scolaires de se retrouver pour partager et développer plus rapidement leurs connaissances sur des thématiques variées.

Ces objectifs n'ont pas été complètement atteints car peu connus des référent.es scolaires, ou peut-être à des horaires peu adaptés. Pour autant, **ces permanences ont été utilisées pour accompagner les jeunes dans différentes démarches administratives** (domiciliation, cartes d'Aide Médicale d'État (AME), démarches consulaires, etc.). Les difficultés auxquelles nous avons fait face dans la mise en place de ces permanences sont dues à la charge de travail conséquente et peu répartie parmi les bénévoles référent.es scolaires.

Nous comptons en 2023 une trentaine de référent.es scolaires qui se chargent du suivi de la scolarité (et autres démarches administratives) d'un.e ou plusieurs jeunes. Des binômes de référent.es se forment parfois pour co-accompagner un.e jeune qui aurait des besoins spécifiques.

Avec l'arrivée d'une personne en service civique (embauche début 2024), **les perspectives d'amélioration du dispositif sont intéressantes : inciter les référent.es à être solidaires entre elles et eux grâce à des rencontres régulières permettant le partage d'informations.** Pour cela, nous envisageons l'organisation de réunions d'information thématiques (dispositif lycéen pour l'hébergement, déclaration des revenus et bourses, orientation et fiches de vœux, etc.). **Nous réfléchissons également à la possibilité de repenser l'accompagnement scolaire vers des suivis plus collectifs, afin de répartir davantage la charge de travail et la charge mentale.** Un groupe de travail s'est constitué fin 2023 pour étudier ces différentes opportunités.



4. B. Le soutien scolaire

Nous continuons d'assurer des créneaux de soutien scolaire trois après-midis par semaine, les mercredis, vendredis et samedis. **Le soutien scolaire et l'aide aux devoirs sont des accompagnements importants pour favoriser la réussite scolaire des jeunes.** Les aides diffèrent selon les jeunes et les besoins : entraînement à la lecture, aide aux devoirs, révisions pour les examens de CAP, bac de français ou bac professionnel, aide pour apprendre à utiliser un ordinateur, rédaction de rapports de stage...

Les jeunes viennent sur la base du volontariat : certain.es viennent chaque semaine, d'autres ponctuellement dans le cadre de révisions d'un contrôle ou d'un examen. **Des binômes jeune/bénévole se sont également créés pour des jeunes qui ont un besoin accru de soutien, scolaire ou moral, pour les cours.**

5. L'accompagnement vers l'insertion professionnelle

5. A. Le pôle orientation

Le pôle orientation accompagne les ancien.nes élèves de Droit à l'École vers l'insertion professionnelle : réflexion sur leur projet professionnel, rédaction de CV et de lettres de motivation, entraînements aux entretiens d'embauche, inscriptions dans des écoles pour l'apprentissage, prise de contacts avec des entreprises, recherche de stages et apprentissages, accompagnements des jeunes dans les entreprises, participation aux Portes Ouvertes.

1) Les chiffres clés sur 2023

Le bilan du pôle orientation est très positif, avec près de **200 jeunes accompagné.es dans leur projet professionnel en 2023** :

- 134 stages,
- 38 alternances,
- 4 CDI,
- 30 élèves ont trouvé leur entreprise par elles et eux-mêmes, par leur réseau ou par leur école,
- 18 élèves accompagné.es par le pôle orientation étaient pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. En principe, ces élèves doivent être accompagné.es par l'ASE dans leur insertion professionnelle, mais des défauts d'accompagnement sont parfois à noter, et ces jeunes se tournent alors vers Droit à l'École pour obtenir de l'aide. Nous essayons au maximum de réorienter ces jeunes vers leur référent.e ASE ou leur éducateur ou éducatrice.



2) L'équipe

L'équipe du pôle orientation a été renforcée en 2023 :

- **4 bénévoles permanent.es** : **Françoise, Charles, José et Pauline,**
- **1 volontaire en service civique, Lucile,** en contrat de novembre 2023 à juillet 2024,
- **1 stagiaire en formation CIP, Camille,**
- **2 étudiant.es de Sciences Po,** en stage tous les vendredi après-midi jusqu'en juin : **Mathilde et Thibault,**
- **4 étudiant.es de Sciences Po,** en stage tous les vendredis ou mercredis après-midis depuis septembre : **Guillaume, Pauline, Eva et Anna.**

Le recrutement de Lucile, volontaire en service civique pour 8 mois, fait vraiment la différence.

Nous nous sentons beaucoup plus léger.es avec une personne présente 4 jours par semaine à Droit à l'École, qui assure une permanence. **Nous avons prévu que son contrat s'étale sur les périodes les plus intenses** : octobre-décembre pour les stages, et mars-juillet pour les stages et les apprentissages.



3) Les partenaires du pôle orientation

Les entreprises :

Nous comptons quelques entreprises « partenaires » (environ une dizaine, dont **Balas, Biocoop, Maximum, Ground Control, Les restos du cœur** ; et des **petites entreprises du BTP**) qui accueillent des jeunes de l'association régulièrement depuis 3 ans. Certaines ont déjà accueilli plus de 6 jeunes, d'autres ont signé des contrats d'apprentissage avec d'ancien.nes stagiaires. **Ce qui est sûr, c'est que c'est grâce aux jeunes que nous fidélisons les entreprises ! Leur exemplarité et leur motivation sont remarquables et appréciées.**

Nous collaborons très peu avec de très grosses entreprises, malgré nos contacts en interne et nos efforts pour les rencontrer : les processus RH sont très fastidieux et les CV restent noyés sous des piles. **Les petites entreprises restent une valeur sûre, plus flexibles, plus réactives, plus humaines aussi.** Celles qui ont à leur tête un.e gérant.e d'origine étrangère ou des salarié.es issu.es de l'immigration sont souvent les plus accueillantes.

L'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH) :

Des ateliers de sensibilisation sur les droits du travail ont été organisés pour les jeunes en décembre 2023. Deux avocates bénévoles de l'AADH ont animé cet atelier pour les jeunes majeur.es en apprentissage ou en CDI. Le sujet : les contrats de travail, congés payés, feuilles de salaire. Cet atelier a été extrêmement bénéfique, nécessaire et apprécié, à refaire !

4) Les temps forts de notre activité

La journée des métiers - un succès !

Créée en 2022 par le pôle orientation, **la journée des métiers est un moment riche et important pour les jeunes car cela les aide dans la construction de leur projet professionnel.** Des jeunes scolarisé.es viennent présenter leur métier et leur formation aux élèves de l'École des Sans École et aux élèves scolarisé.es dans des dispositifs UPE2A.

En 2023, près de 60 jeunes sont venu.es assister à l'après-midi des métiers qui a été organisé le samedi 25 février dans nos locaux à Ground Control. 15 jeunes ont présenté leur métier aux nouveaux et nouvelles élèves.

Nous avons pu noter que ces temps d'échanges entre les jeunes sont très constructifs : **la transmission des ancien.nes aux nouveaux et nouvelles est aussi efficace que joyeuse !** La prise de parole à l'oral des ancien.nes qui présentent leur métier est parfois vécue comme une épreuve... mais ils et elles en sortent fier.es et certain.nes se révèlent d'excellent.es orateurs et oratrices.



Les rendez-vous d'orientation réservés à toute une classe d'UPE2A :

En novembre, nous avons reçu une douzaine d'élèves du lycée professionnel La Salle Saint-Joseph à Pantin. Nous avons fait une présentation générale des métiers, noté leurs souhaits de métiers, finalisé les CV avec chacun.e des élèves, puis trouvé en temps record (2 semaines) des stages pour toutes et tous ces élèves. Échanger avec les jeunes des lycées lasalliens pour leur choix d'orientation avant les vœux de fin d'année est primordial pour une meilleure orientation de chaque élève.

5) La collaboration avec les autres pôles

Nous souhaitons souligner l'importance de croiser les informations avec les personnes qui accompagnent un.e jeune : référent.e scolaire, éducateur ou éducatrice de l'ASE, professeur.es (bénévoles de Droit à l'École ou de son établissement scolaire). Nous commençons souvent l'entretien d'orientation d'un.e jeune en contactant ces personnes. Pour mieux l'accompagner et mieux l'orienter, il faut connaître son niveau scolaire, avoir accès à ses bulletins et aux observations des professeur.es bénévoles de l'association qui l'ont suivi.e. **L'orientation d'un.e jeune est mieux ciblée et plus efficace quand nous mutualisons son suivi avec les personnes ressources qui l'entourent.**

6) Les freins et les obstacles

- **Administratifs** : ce sont principalement l'administratif et le juridique qui bloquent l'orientation et la professionnalisation des jeunes. La création du comité Faisabilité - apprentissage, détaillé juste après, a permis des avancées spectaculaires. Mais le durcissement des lois reste le blocage et le souci majeur.
- **Psychologiques** : lors des entretiens d'orientation que nous organisons avec les jeunes, certain.es évoquent des problématiques qui les empêchent d'avancer dans leur parcours. Dans ce cadre, un projet d'ateliers de groupe de parole, animés par une psychologue spécialiste de l'ethnopsychologie qui connaît bien ce public, leur permettra d'avancer plus sereinement dans leurs parcours difficiles pour réussir leur scolarité et leur formation professionnelle en France. Ce projet est en cours de création et verra peut-être le jour à la rentrée de septembre 2024.

5. B. Le comité Faisabilité - apprentissage

Pour des jeunes sans ressources, la formation en alternance – autrement nommée apprentissage – est une possibilité qui peut être intéressante pour les ancrer dans un parcours d'intégration durable. Des conditions sont nécessaires pour y prétendre : numéro de sécurité sociale pour établir un contrat de travail, situation d'état civil avancée, titre de séjour pour les majeur.es, etc. Dans ce cadre, le Comité Faisabilité - apprentissage a été créé en 2023 pour étudier les situations des jeunes avant qu'ils et elles se lancent dans l'apprentissage.



6. Les projets éducatifs et les activités extra-scolaires

6. A. Les activités extra-scolaires

Les activités extra-scolaires et sorties culturelles occupent une place privilégiée à l'École des Sans École. Elles complètent l'enseignement scolaire proposé le reste de l'année et favorisent l'ouverture culturelle des élèves. **Elles sont l'occasion d'apprendre autrement, de découvrir la culture française souvent distante, de pratiquer la langue française dans un cadre d'échange et de dialogue, de se réappropriier la ville et de cultiver l'estime de soi et la valorisation en créant un sentiment de légitimité.** L'année 2023 a été rythmée par les activités culturelles et de loisirs organisées par les salariées, les professeur.es, les bénévoles du pôle Culture & Loisirs, ainsi que par des associations partenaires.

1) Les activités organisées au sein de Droit à l'École

Sorties culturelles : la liste est longue et variée, mais citons notamment : concert à la salle Gaveau, visite de l'opéra Garnier, concertos de l'Orchestre Lamoureux à la Bellevilloise et à la Seine musicale, balade sur la Seine en bateau-mouche, visite du musée du Louvre, pièce de théâtre à la Villette avec la troupe des Colporteurs, visite du musée du Quai Branly - Jacques Chirac, concert de Fatoumata Diawara... Chaque sortie a été facilitée par l'obtention de places gratuites grâce aux bénévoles investi.es.

Sorties dans des librairies : grâce à une dotation de 50 chèques-lire du Ministère de la Culture, les professeur.es ont pu régulièrement emmener les élèves de l'École des Sans École dans des librairies parisiennes et franciliennes. Au total, une cinquantaine de jeunes a pu repartir avec des livres de leur choix, adaptés à leur niveau et leur goût.

Venue de l'historienne et politologue Françoise Vergès : Françoise Vergès est venue à Droit à l'École pour deux rencontres sur l'histoire du continent africain et des femmes puissantes en Afrique. Les échanges très animés entre elle et les jeunes ont été exceptionnels de richesse et de dialogue, suivi d'un goûter cuisiné et offert par Refugee Food.

Spectacle d'improvisation « Droit à l'École fait son Show ! » : ateliers hebdomadaires de théâtre et d'improvisation de mars à juin, animés par Marion, volontaire en service civique, avec une dizaine de jeunes de Droit à l'École. Ces ateliers ont mené à la mise en scène d'une pièce de fin d'année qui a eu lieu le 2 juillet dans l'espace Charolais à Ground Control, avec la participation du Grand ShowTime.

Atelier dessin hebdomadaire animé par Ryme, volontaire en service civique, pour les élèves de l'École des Sans École.

Fête de Noël : ce grand moment de célébration de fin d'année a réuni élèves et professeur.es autour d'un banquet de Noël, d'un spectacle organisé par les élèves et valorisant leurs personnalités créatives (violon, rap, poésie, danse) et d'une tombola de cadeaux pour chacun.e.



2) Les activités organisées avec ou sur invitation d'associations partenaires

Partenariat annuel avec la Bourse de Commerce - Collection Pinault : une fois par mois, ce lieu prisé nous offre une visite guidée d'1h30 avec Bluenn, médiatrice, pour un groupe de 8 jeunes. Cette visite est suivie d'un déjeuner au restaurant gastronomique La Halle aux Grains du chef étoilé Michel Bras. Ce partenariat dont nous sommes très fier.es sera prolongé en 2024 par la mise en place d'activités de création artistique autour du dessin.

Sorties parisiennes avec l'association MAÂT Paris : en plus des week-ends apprenants que cette association organise pendant la période estivale, les bénévoles ont invité plus d'une cinquantaine de jeunes de Droit à l'École pour des sorties culturelles, ludiques et sportives. Au programme : dîner au restaurant solidaire gastronomique Refettorio Paris, visite du musée du Quai Branly, expérience de réalité virtuelle FlyView, visite du musée d'Orsay, escalade en bloc...

Avec le lieu de concert Petit Bain pour l'évènement « Welcome Day » : Petit Bain propose chaque année une programmation autour de l'accueil à destination du public exilé. Tous les jeunes suivi.es par Droit à l'École ont été invité.es et ont pu bénéficier gratuitement de toutes les activités. Au programme : ateliers artistiques avec l'association 4A, blindtest avec l'association Causons, concert de l'artiste franco-congolaise Kolinga, messages, jeu d'awale géant, sérigraphie. En 2023, l'évènement a été co-organisé avec Droit à l'École et l'association Coucou Crew.

Ateliers de cuisine avec l'association Le Recho : l'équipe du Recho a offert 5 ateliers de cuisine et déjeuners dans leur restaurant solidaire, Le Bal, pour un groupe de 10 jeunes. Ces expériences à la fois formatrices et conviviales ont beaucoup plu aux jeunes, notamment à celles et ceux qui se destinaient à une formation en cuisine.

Ateliers de cuisine avec Stelo Formation : Stelo Formation a convié plusieurs jeunes de Droit à l'École à participer à leurs formations en cuisine qui se sont déroulées à Ground Control sur trois thématiques : connaissance des produits, éducation au goût et techniques culinaires. Les formations ont été animées par les chefs cuisiniers de Stelo Formation et ont fait naître chez certain.es jeunes le désir de s'inscrire à une formation en cuisine.



Visites culturelles avec l'association Les Francas de Saint-Denis : cette association a convié les jeunes de Droit à l'École à participer à diverses activités en 2023 : une visite du château de Versailles et atelier de création artistique, une visite de l'école des Beaux-Arts et rencontre avec les étudiant.es, spectacle de répétition générale du Festival mondial du Cirque de Demain.

Repas de Noël solidaire avec l'association Refugee Food : Refugee Food a invité 20 jeunes de Droit à l'École à prendre place autour de la table à l'occasion du Grand Ragoût solidaire organisé pour Noël. Deux jeunes scolarisé.es ont également participé au service en tant que bénévoles.

Rencontre avec les étudiantes en BTS Économie Sociale et Familiale de l'Institut supérieur Clorivière : pour la deuxième année, une rencontre a été organisée avec les jeunes de Droit à l'École, à l'initiative des étudiantes. Les jeunes ont fait visiter les locaux de l'École des Sans École, et la rencontre s'est poursuivie sur une visite à la Bourse du Commerce - Collection Pinault.

3) Les ateliers

Interventions en partenariat avec le Check Point - Kiosque Infos Sidas :

Deux ateliers animés par Maëlle ont été organisés en 2023, en février et en mars, pour des groupes d'une dizaine de jeunes. **Ces ateliers sont des temps de sensibilisation et d'échanges sur des thématiques liées aux compétences psychosociales** : consentement, violences sexistes et sexuelles, égalité hommes-femmes, harcèlement, cyber-harcèlement, dangers d'internet et des réseaux sociaux, hameçonnage, revenge porn.

Atelier sur le droit social :

En décembre, un atelier a été organisé et animé par l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH) à destination des jeunes apprenti.es et salarié.es. **L'objectif de l'atelier était d'expliquer aux jeunes leurs droits dans le cadre du travail afin qu'ils et elles puissent lire et comprendre leur contrat de travail et leurs bulletins de salaire.** Cet atelier participe à la prise d'autonomie des jeunes.



6. B. Les vacances apprenantes

Nous avons poursuivi les partenariats noués en 2021 avec l'organisme Solidarités Jeunesses et l'association MAÂT Paris. **Ces deux partenariats nous tiennent à cœur car ils offrent des expériences enrichissantes aux jeunes et leur permettent de vivre des moments d'évasion, de partage et de découverte auxquels leur statut et leur précarité financière ne leur permet pas de profiter habituellement.** Nous sommes convaincu.es que, tout comme les activités extrascolaires et les projets artistiques, les vacances apprenantes participent au développement de l'autonomie des jeunes dans la société française et à leur épanouissement personnel.

En partenariat avec l'organisme Solidarités Jeunesses, deux jeunes ont participé bénévolement à des projets de rénovation avec une dizaine d'autres volontaires :

- **Djibril a participé à la restauration d'une chapelle abandonnée** du cimetière de Saint-Genis-de-Saintonge,
- **Ibrahima a participé à un projet de préservation et de valorisation du patrimoine d'un village**, en réhabilitant un muret en pierre sèche dans une ruelle piétonne du vieux village.

En plus de l'investissement dans un projet bénévole et de la découverte de nouvelles techniques professionnelles, **la participation à ces projets offre l'opportunité de faire des rencontres enrichissantes et d'étoffer sa vie sociale.** Certains jeunes qui ont participé à des projets similaires les années précédentes sont encore aujourd'hui en contact avec d'autres participant.es. Cela témoigne des amitiés qui se créent durant ces initiatives bénévoles.



En partenariat avec l'association MAÂT Paris, près de 25 jeunes de l'association ont participé aux séjours organisés dans une maison de campagne à Tourteron, un petit village des Ardennes. L'association MAÂT Paris a depuis quelques années créé des relations fortes et de confiance avec les personnes du village et les acteurs et actrices locaux.les, qui leur permettent d'organiser des activités, des sorties et des rencontres. **Les activités organisées sont très variées et diffèrent d'un séjour à l'autre selon la météo, la période et les goûts des participant.es et encadrant.es. Voici les activités auxquelles ont participé les jeunes en 2023 :** retraite aux flambeaux, bal et feu d'artifice du 14 juillet, tournoi de foot, jardinage, trampoline, cueillette de fruits, balades en forêt, baignade, sport, danse, ateliers de cuisine, visites culturelles. Les séjours sont systématiquement organisés et encadrés par l'équipe 100% bénévole de l'association MAÂT Paris.

Ces expériences sont toujours de réelles sources d'épanouissement, d'émancipation et de socialisation pour les jeunes qui ont l'opportunité d'en bénéficier. **C'est pourquoi nous sommes reconnaissant.es d'avoir des partenaires engagés à nos côtés qui nous aident depuis plusieurs années à mettre en place ces projets.**

7. Les pôles transverses

7. A. Le réseau inter-associatif

Nous avons beaucoup travaillé en inter-associatif en 2023 au vu du contexte politique d'exclusion et de non-accueil de la loi Immigration. Certains éléments seront détaillés dans la partie suivante consacrée au plaidoyer.

À l'occasion de la proposition de **Projet de Loi Asile et Immigration** de G. Darmanin, un très large groupe inter-associatif (CCFD Terre Solidaire, SINGA, ANVITA, Paris d'Exil...) s'est organisé pour dénoncer les mesures répressives de ce projet de loi. Les échanges au sein du groupe, en majorité par mails, ont été coordonnés par l'association VoxPublic, et ont permis à chaque association de s'impliquer à hauteur de sa capacité de mobilisation. **Droit à l'École a notamment relayé certaines actions et signé plusieurs communiqués de presse** dans des médias ayant une large couverture médiatique.

Par ailleurs, Droit à l'École a participé aux réunions du **collectif « Campagne Jeunes Isolé.es Étranger.es »**, composé de plusieurs associations militantes pour l'accueil des jeunes isolé.es étranger.es dans la France entière. Cela nous a permis de rendre compte de la situation des jeunes isolé.es à l'échelle nationale et de rédiger et signer des tribunes collectivement.

Droit à l'École a organisé une **réunion inter-associative le 24 novembre 2023 à l'occasion de la rentrée scolaire**, afin de faire un état des lieux de la situation politique d'exclusion et de non-accueil des Mineur.es Non Accompagné.es en Île-de-France. Durant cette réunion, de nombreuses associations étaient présentes : Paris d'Exil, 4A, La Casa, Coucou Crew, Envols, RESF 75 et Schoolinaires. Nous échangeons et collaborons régulièrement avec ces associations, ainsi qu'avec le centre Tara et l'ADJIE, qui n'étaient pas disponibles à cette date. **Nos engagements respectifs sont complémentaires et permettent aux jeunes délaissé.es par l'État d'avoir différents repères à Paris et en Île-de-France durant leur recours et diverses procédures de régularisation.** À l'occasion de cette réunion, chaque association a présenté son activité et fait bénéficier de son retour d'expériences et de ses réussites, difficultés et besoins. Des membres de Droit à l'École et d'autres associations ont en outre pu nous échanger sur la mobilisation du collectif émergent des jeunes MNA suite à l'évacuation du jardin de Belleville le 19 octobre 2023. Ce collectif est également constitué de parents d'élèves, de voisin.es militant.es, d'élue.es, etc. Lors de cet échange, nous avons pu partager de nombreuses ressources et des idées de mobilisations collectives, et réfléchir à un plaidoyer commun.

Notre partenariat avec l'**Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH)** se poursuit. Cette alliance nous a fait bénéficier de 42 heures de travail d'avocats pro-bono en 2023. Grâce à ces avocat.es, nous avons travaillé sur la gouvernance de l'association avec le cabinet Norton Rose Fulbright afin d'éditer divers documents de travail et de réfléchir à notre système de gouvernance associatif. Nous avons également été accompagné.es par le cabinet d'avocats Dentons Europe, AARPI pour une action de plaidoyer décrite ci-après. Enfin, nous avons pu bénéficier d'un partenariat avec le cabinet Adventis Avocats qui a défendu à diverses occasions des jeunes élèves de Droit à l'École.

Le renforcement du partenariat avec Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) :

À travers le travail du comité Faisabilité – apprentissage, **Droit à l'École s'est rapprochée de certains collectifs RESF de Paris pour accompagner les jeunes dans leur démarche de demande d'admission exceptionnelle au séjour**, notamment RESF Paris 11ème, Paris 20ème, Paris 19ème, Paris 13ème. En principe, les collectifs accompagnent les jeunes qui sont soit scolarisé.es dans les établissements de leur zone de « chalandise », soit y étant hébergé.es. **Certains collectifs acceptent pourtant de prendre les dossiers de jeunes scolarisé.es en dehors de Paris** (à l'Iron Academy de Stains ou au lycée La Salle Saint-Nicolas à Issy-les-Moulineaux par exemple) **et non hébergé.es dans leur secteur. C'est un beau travail collectif !**

Les cérémonies de parrainage et de marrainage :

Du fait du rapprochement avec différentes associations, mais surtout du réseau RESF, **Droit à l'École a été sollicitée pour participer aux parrainages et marrainages républicains mis en place par certaines mairies d'arrondissement (19ème, 20ème, 11ème, 13ème) en lien avec RESF, ou encore par la mairie de Paris** dans le cadre de son engagement au sein de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA).

C'est ainsi que plusieurs dizaines de jeunes de Droit à l'École ont désormais une marraine et/ou un parrain. **Ces parrainages sont l'officialisation que la vie des jeunes est désormais en France où ils et elles créent des relations.** C'est un symbole qui peut aider à l'obtention d'un titre de séjour ou à la levée d'éventuelles OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français).



Le dispositif « Accélérateur Unicef » :

Depuis 2021, **Droit à l'École fait partie du dispositif « Accélérateur Unicef » mis en place par l'Unicef France pour participer au développement des associations qui œuvrent pour l'accès à l'éducation.** Des expert.es métiers de l'Unicef France se mobilisent pour accompagner les salarié.es et bénévoles des associations intégrées sur des thématiques précises.

En 2023, nous avons assisté à 8 temps d'échanges avec les équipes de l'Unicef France :

- Le 3 mars : atelier sur la **planification et le suivi de projets et de programmes**, avec le pôle Programmes de l'Unicef France,
- Le 11 avril : échange et bilan autour de notre **campagne de collecte de dons de fin d'année** avec le pôle Collecte Digitale de l'Unicef France,
- Le 13 avril : **media training** avec le pôle Presse et Relations médias de l'Unicef France,
- Le 14 avril : poursuite de l'atelier sur la **planification et le suivi de projets et programmes** avec un focus sur l'analyse d'impact,
- Le 11 mai : webinar **sur la participation des enfants et des jeunes à notre plaidoyer**, à notre gouvernance, à nos projets/programmes, animé par le pôle Plaidoyer et Programme de l'Unicef France,
- Le 19 juin : **session sur les pouvoirs publics** et comment porter efficacement des messages aux institutions, décideurs et décideuses,
- Le 13 juin : **session Monitoring & Evaluation Framework**, qui fait suite à la session sur la planification et programmation,
- Le 20 juin : session sur la **stratégie « ambassadeurs et ambassadrices »** avec le pôle Relations extérieures et Évènements de l'Unicef France.

Bien que 2023 signe la fin de la participation de Droit à l'École à l'Accélérateur Unicef, **les contacts ne s'arrêtent pas pour autant et les équipes de l'Unicef France restent disponibles pour échanger sur différentes thématiques en fonction de nos besoins spécifiques et de nos perspectives.** C'est notamment le cas aujourd'hui avec le pôle Plaidoyer et le pôle Presse et Relations médias.

7. B. Le plaidoyer

Action du 7 février (signalements) :

Droit à l'École a participé à l'action « **Signalements du 7 février** », à l'initiative de la **Coordination nationale « Jeunes Exilé.es En Danger »**, afin de **dénoncer les remises à la rue des MNA.**

Dans le cadre de notre partenariat avec l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme, le cabinet d'avocats Dentons Europe, AARPI, à Paris, nous a aidé à rédiger un signalement :

- Exigence d'un hébergement d'urgence pour toute personne sans-abri en situation de détresse,
- Délaissement d'une personne hors d'état de se protéger,
- Non assistance à une personne en péril.

Ce signalement concernait des jeunes suivi.es par Droit à l'École qui ont été remis.es à la rue.

Le signalement a été envoyé le 28 février à l'attention du Substitut des mineur.es du Tribunal Judiciaire du Tribunal de Paris. Ce signalement est resté sans réponse.

« Atelier des lois » du samedi 25 mars :

Le samedi 25 mars, Droit à l'École a participé à un « Atelier des lois », à l'initiative de Danielle Simonnet, députée NUPES – LFI, sur la question des droits des Mineur.es Non Accompagné.es en France. **L'enjeu était de donner la parole aux premier.es concerné.es et aux militant.es des associations qui luttent pour leurs droits, face au projet de loi Asile et Immigration de Darmanin visant à renforcer les mesures arbitraires et répressives contre les personnes contraintes à l'exil.**

Les bénévoles du pôle Plaidoyer de Droit à l'École étaient présent.es aux côtés d'associations partenaires et de plusieurs élèves et ancien.nes élèves de l'association. **L'atelier a été très riche en échanges et a permis de rédiger une première proposition de loi avec l'aide de juristes militant.es LFI**, afin qu'elle soit transmise aux services de l'Assemblée Nationale et aux député.es de la NUPES.

Participation au colloque du Grand Orient de France :

Le 13 mai 2023, **Droit à l'École a participé au colloque du Grand Orient « Jeunes migrants : rendre possible l'impossible »** en intervenant lors du thème 4 : « contre l'exclusion, des engagements institutionnels ou associatifs porteurs de solutions ».

La « fête de fin de non-année scolaire » en juillet 2023 :

Le samedi 8 juillet, **des élèves de l'École des Sans École, encore non scolarisés dans une école de la République, ont été invités à la cérémonie de fin de non année scolaire organisée par le Collectif École Pour Tous, pour dénoncer l'obstruction au droit à l'éducation qui empêche des milliers d'enfants et d'adolescent.es d'accéder à l'école chaque année.**

La cérémonie a eu lieu aux côtés de Anina Ciuciu, avocate et marraine du Collectif École Pour Tous, et de la députée LFI de la 17ème circonscription, Danièle Obono.

Nos élèves présents ont reçu **le « diplôme du droit de rêver » et de se construire un avenir grâce à l'école.** Cette remise de diplômes symbolique rappelle que l'accès à l'éducation est essentiel pour toutes et tous les MNA afin qu'ils et elles puissent, comme n'importe quel.le adolescent.e, se construire un futur à travers l'éducation et la formation.



La participation à des rapports inter-associatifs :

- **Rapport de l'Human Rights Watch, publié en 2023 :**

Human Rights Watch nous a demandé notre éclairage sur la situation des MNA de façon globale et l'association Droit à l'École est citée dans son rapport « Ce n'est pas la France que j'avais imaginée » effectué à Marseille sur l'année 2023.

- **« Rapport inter-associatif pour mettre fin aux violations des droits des mineur.es isolé.es : 90 propositions pour une meilleure protection » publié en février 2023 :**

Un an après la loi Taquet, 90 propositions sont énoncées dans un rapport inter-associatif co-écrit par l'AADJAM, la Cimade, l'Unicef France, le GISTI, le Secours Catholique – Caritas France, InfoMIE, Médecins du Monde, et porté par 35 autres associations dont Droit à l'École, pour améliorer la situation et les droits des mineur.es isolé.es. Parmi les 90 propositions, 8 propositions défendent le droit à l'éducation, afin qu'aucun.e jeune mineur.e ne soit laissé.e dans une situation où il ou elle ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi.

[Lire le rapport](#)

- **Rapport « Je suis venu ici pour apprendre : garantir le droit à l'éducation des mineurs non accompagnés » rédigé par l'Unicef France et avec l'appui de Droit à l'École, publié en septembre 2023 :**

Droit à l'École a échangé à plusieurs reprises avec l'Unicef France sur le contenu du rapport. Celui-ci révèle qu'en raison de nombreux obstacles administratifs, juridiques et budgétaires, le droit à la scolarisation des Mineur.es Non Accompagné.es présent.es sur le territoire français est gravement entravé. Ce rapport propose des recommandations à destination des pouvoirs publics. Nous avons notamment communiqué des données et indicateurs sur notre périmètre d'activité et apporté de multiples témoignages et exemples de parcours de jeunes pour illustrer le rapport.

[Lire la synthèse du rapport](#)

[Lire le rapport complet](#)

- **Communiqué de Presse "Les exclu.es de la rentrée", rédigé par Droit à l'École et publié en septembre 2023 :**

En septembre 2023, à la veille de la rentrée des classes, l'association compte déjà plus de 250 jeunes MNA sur sa liste d'attente, sans établissement scolaire. Face à l'ampleur du phénomène, Droit à l'École a rédigé un communiqué de presse pour alerter sur ce triste record. Ce communiqué a été l'occasion de rappeler les revendications portées par l'association.

[Lire le communiqué de presse](#)



7. C. La recherche de fonds et les partenariats

Nous sommes en recherche permanente de nouveaux partenaires financiers afin de pérenniser l'École des Sans École, l'accompagnement mis en place pour les jeunes scolarisé.es et le fonctionnement global de notre association.

Les frais de fonctionnement (salaires et loyer) sont les postes de dépenses les plus importants. **L'enjeu majeur est de trouver des soutiens pour financer les frais de fonctionnement** (car les fondations favorisent généralement le financement de projets) **et d'obtenir des subventions pluriannuelles.**

1) Les partenariats en cours en 2023 (débutés en 2022 ou 2021)

Le soutien de la **Fondation Rothschild**, accordé en septembre 2021 pour une durée de 2 ans, s'est terminé en août 2023. Ce financement nous a permis l'embauche de notre première salariée en 2021, au poste de coordinatrice. La Fondation Rothschild reste à ce jour un de nos plus forts partenariats, qui a contribué au changement d'échelle de l'association en 2021. Le renouvellement du financement pour le poste salarié n'est pas envisageable, mais une nouvelle demande de financement a été déposée en janvier 2024 pour solliciter le soutien de la Fondation pour un projet lié à l'éducation et à l'insertion professionnelle des MNA.

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Paris (SDJES) soutient l'embauche de la première salariée en nous allouant un poste Fonjep - Jeunes (aide à l'embauche d'un.e salarié.e de moins de 30 ans, pendant 3 ans). Le soutien a été accordé en 2021 et est toujours en cours en 2023.

Le soutien de la **Fondation IPSOS**, accordé trois années consécutives, nous a permis de louer les locaux à Ground Control durant 4 ans, jusqu'en juin 2023.

La **Fondation Groupe LDLC** a renouvelé sa dotation pour l'accompagnement de 40 mineur.es isolé.es vers la scolarisation. Cette nouvelle dotation de 7 000 € va permettre l'achat de fournitures scolaires, matériels pédagogiques, tenues professionnelles, transports pour les sorties scolaires et repas chauds pour les déjeuners (financement accordé fin 2022 pour un projet qui se déroule sur l'année 2023).

La **Fondation Arceal**, sous l'égide de la Fondation Caritas France, a renouvelé son soutien en 2023. Cette nouvelle dotation de 5 000 € a permis l'achat de fournitures scolaires, matériels pédagogiques, tenues professionnelles et transports pour les sorties scolaires.

En 2023, nous avons reçu un don du **Ministère de la Culture** de 500 € de chèques-lire qui permet d'organiser des sorties dans des librairies franciliennes et de permettre aux jeunes d'acheter leurs premiers livres. Ce soutien, débuté en 2021, favorise l'accès à la lecture des MNA.

Nous poursuivons notre partenariat avec le **Carrefour des Associations Parisiennes**, Paris 12ème, qui met à notre disposition une salle informatique deux demi-journées par semaine ; ainsi que notre partenariat avec le **lycée Charlemagne** qui met à notre disposition une salle de classe toute la semaine.

Le Refugee Food continue de nous soutenir en cuisinant des repas chauds plusieurs midis par semaine pour les élèves de l'École des Sans École (repas facturés à prix coûtant).

Pendant le premier trimestre 2023, **Visa France** nous a livré, par l'intermédiaire de l'entreprise Les Plaisirs Fruités, 4 cagettes de fruits frais par semaine pour les pauses des élèves de l'École des Sans École.

Dans le cadre du dispositif mis en place par la **Ville de Paris** pour toutes et tous les étudiant.es parisien.nes, l'association est remboursée intégralement des Pass Imagin'r pris pour les jeunes scolarisé.es à Paris.

2) Les nouveaux partenariats en 2023

Depuis janvier 2023, la **Fondation 29 Haussmann**, qui soutient des projets dédiés à l'enfance et à la jeunesse et luttant contre l'échec scolaire, nous a accordé un premier financement de 15 000 €. Le partenariat se déroulera sur 3 ans à compter de 2023, et le montant de la dotation sera réévalué chaque année lors du Comité Exécutif qui se tient chaque début d'année. La Fondation 29 Haussmann propose également un accompagnement extra-financier aux associations soutenues afin d'acquérir une expertise sur certaines thématiques. En novembre 2023, Droit à l'École a participé à une formation sur l'impact social organisée par la Fondation et animée par le cabinet Kimso Formation.

En juillet 2023, la **Fondation Caritas France** a pris le relais de la Fondation IPSOS pour le financement du loyer de nos locaux. Le soutien est d'une durée d'un an et nous permet de pérenniser notre École des Sans École qui fait partie de « l'ADN » de l'association.

La **Fondation de France** nous a accordé un financement de 15 000 € pour soutenir le projet de l'École des Sans École et l'accompagnement des mineur.es isolé.es vers la scolarisation et l'insertion professionnelle.

La **Fondation Brageac**, abritée par la Fondation Caritas France, nous a accordé une dotation de 15000 € pour financer les frais de fonctionnement de l'association (soutien accordé en 2023 pour l'année 2024).



La **Fondation Ablette**, abritée par la Fondation Apprentis d'Auteuil, nous a accordé un soutien de 15 392 €, par l'intermédiaire de la Fondation 29 Haussmann. Ce soutien contribue à la réussite scolaire des élèves de l'association grâce au financement des fournitures scolaires, sorties culturelles, tenues professionnelles, repas de l'École des Sans École et de la cantine scolaire (soutien accordé en 2023 pour un projet qui se déroule en 2024).

La **Fondation Alter & Care**, sous l'égide de la Fondation Caritas France, nous a accordé une dotation de 10 000 € pour l'accompagnement de 60 mineur.es isolé.es vers la scolarisation, de leur intégration dans notre École des Sans École jusqu'à leur scolarisation dans une école de la République.

La **Fondation CASA** nous soutient pour l'accompagnement de 60 mineur.es isolé.es vers l'éducation et l'insertion professionnelle. Cette dotation de 5 000 € a permis l'achat de fournitures scolaires, matériel pédagogique, tenues professionnelles, transport pour les sorties scolaires.

Le **Fonds de dotation RIACE** nous a accordé un financement de 12 000 € pour le loyer d'un hébergement collectif dans lequel sont logés entre 4 et 6 jeunes de Droit à l'École.

En novembre 2023, Droit à l'École a reçu le **Prix Émergences des Éditions de l'Iconoclaste**, accompagné d'un soutien financier de 5 000 €. Ce prix soutient des actions dans le domaine de la justice sociale et de l'entraide.

La **Fondation Seligmann** a soutenu notre projet « Des séjours éducatifs et apprenants pour les mineur.es isolé.es » afin d'offrir l'opportunité aux jeunes de l'association de vivre des expériences enrichissantes et des moments d'évasion durant les vacances scolaires estivales.

Depuis janvier 2023, la **Fondation Pinault** organise chaque mois une visite de la **Bourse de Commerce** à destination d'une dizaine de jeunes de l'École des Sans École, animée par Bluenn. Cette visite est suivie d'un déjeuner gastronomique (partenariat prolongé en 2024 avec l'organisation d'activités de création artistique autour du dessin).

3) Les demandes de financement en cours

Depuis septembre 2023, nous sommes en contact avec la **Fondation Sycomore** qui soutient des projets dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle. Nous avons la confirmation que Droit à l'École entre dans les thématiques soutenues et nous sommes en cours de préparation d'un dossier à présenter au Comité Exécutif.

En décembre 2023, nous avons déposé une demande de financement auprès de la **Fondation Coallia - Stéphane Hessel**, pour soutenir l'École des Sans École et la scolarisation des Mineur.es Non Accompagné.es. Instruction de notre dossier toujours en cours à ce jour.

4) Les demandes de subventions publiques

En novembre, nous avons pris la décision de ne pas déposer une demande de subvention à la Mairie de Paris, nos trois précédentes demandes étant restées sans réponse officielle. Néanmoins, nous avons eu une réponse orale de Julie Bastide, collaboratrice de l'Adjointe à la Maire de Paris en charge des solidarités, qui nous a indiqué que notre demande de financement serait instruite si elle était destinée à l'accompagnement des jeunes pris.es en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Proposition déclinée.

Par ailleurs, en juin, nous avons sollicité le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) pour la deuxième année consécutive, mais pour un projet différent. Néanmoins, notre demande de financement pour notre projet éducatif « L'École des Sans École » a été refusée.

Les non-réponses ou refus qui découlent de nos demandes de subvention publiques prouvent la nécessité de l'association à développer son réseau de partenaires privés et à fidéliser les partenaires actuels.

Les dix nouveaux partenariats financiers noués en 2023, notamment avec des structures reconnues comme la Fondation de France ou la Fondation Caritas France, **sont une véritable reconnaissance de notre travail et de la solidité de notre projet associatif**. En 4 ans d'existence, **nous avons gagné en crédibilité auprès des financeurs** et nous sommes très touché.es par la confiance accordée par les fondations.

7. D. La communication et la presse

1) La communication

L'association a mené une forte activité dans le domaine de la communication visant à faire connaître Droit à l'École, auprès de tous les publics, récolter des dons et développer les partenariats.

Newsletters externes :

La communication auprès des adhérent.es, donateurs et donatrices, bénévoles, partenaires, entreprises, fondations, etc. se poursuit grâce à la diffusion de notre newsletter adressée à 850 destinataires.

10 newsletters ont été diffusées en 2023. Le taux d'ouverture moyen est de 39%, ce qui est très positif. D'après des études, le taux d'ouverture moyen d'une newsletter varie entre 14% et 30% (données confirmées par l'Unicef France dans le cadre de l'analyse de nos résultats suite aux campagnes de dons). Le taux de clic moyen est de 32% (contre 3% environ d'après les études). **Ces données confirment la pertinence de notre liste de diffusion et l'intérêt porté par les destinataires et destinatrices sur nos actions.**

Communication interne :

En 2023, **une newsletter destinée exclusivement aux bénévoles, appelée « La lettre des bénévoles »**, a été créée pour améliorer la communication interne à l'association. Le premier numéro a été diffusé en novembre 2023 et a reçu un très bon accueil des bénévoles, avec un taux d'ouverture de 70%. « La lettre des bénévoles » est complémentaire aux informations transmises sur le Slack, notre outil de travail et de communication interne.

Supports de communication :

Le livret d'accueil des bénévoles remis à chaque nouveau ou nouvelle bénévole rejoignant l'association a été actualisé. Ce livret, créé en 2022, accompagne les nouvelles recrues dans leurs débuts à Droit à l'École.

Le site rénové fin 2021 continue de s'enrichir avec de nouveaux contenus. Ainsi, 29 nouveaux articles (vs 12 en 2022) ont été publiés sur le site. Par ailleurs, les rubriques du site sont régulièrement mises à jour.

De même, **la plaquette de présentation de l'association est mise à jour une ou deux fois par an**, afin que les informations présentes soient au plus proche de la situation actuelle de Droit à l'École. La plaquette est le support que nous communiquons quasi systématiquement aux fondations, partenaires et entreprises que nous rencontrons dans le cadre d'un éventuel partenariat.

Pour appuyer notre démarche « ambassadeurs et ambassadrices » expliquée ci-après, nous avons produit **une brochure de deux pages qui présente l'association et nos enjeux de manière synthétique, à destination des personnalités.**

Réseaux sociaux :

La communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn) a été particulièrement forte en 2023 avec des publications plusieurs fois par semaine : actualités, témoignages, vidéos, portraits, interviews, appels aux dons, appels à bénévoles (posts fixes, réels, stories).



Nous remercions chaleureusement les jeunes, les bénévoles et les partenaires qui, en acceptant de témoigner ou de s'exposer, permettent d'alimenter nos différents supports de communication. Nous remercions également **Julie** qui réalise les tournages des vidéos avec une grande efficacité, et qui sait rassurer et mettre en confiance les personnes interviewées.

La visibilité et le taux d'engagement sur nos réseaux sociaux continuent de croître par rapport à 2022, qui avait déjà connu une forte croissance.

Nombre de personnes qui nous suivent sur Instagram : **1 495** (vs 1 150 en 2022, soit + 31%)

Nombre de personnes abonnées sur LinkedIn : **660** (vs 401 en 2022, soit + 65%)

Nombre de personnes abonnées sur Facebook : **2 200** (vs 2 132 en 2022, soit 3,2%)

Nombre de personnes qui aiment notre page Facebook : **2 052** (vs 2 007 en 2022).

Photothèque :

Nous remercions chaleureusement **Roberta Valerio** et **Camille Martine, photographes**, qui ont chacune produit gracieusement un reportage photo des activités de Droit à l'École pour renouveler la photothèque de l'association. Ces visuels sont précieux pour communiquer sur nos différents supports et canaux. Deux journées « reportages photos » à l'association ont été réalisées en 2023.

2) La presse et les médias

En 2023, nous avons rédigé deux communiqués qui ont été adressés à la presse :

- « **Les exclu.es de la rentrée** », envoyé à la presse le 31 août 2023, à l'occasion de la rentrée scolaire. [Lire le communiqué de presse.](#)
- « **L'École des Sans École, un espoir pour des centaines de jeunes Mineurs Non Accompagnés à Paris** » envoyé à la presse le 23 janvier 2023, à l'occasion de la Journée mondiale de l'éducation le 24 janvier. [Lire le communiqué de presse.](#)

Par ailleurs, la publication du **rapport « Je suis venu ici pour apprendre : garantir le droit à l'éducation des mineurs non accompagnés »** rédigé par l'Unicef France auquel Droit à l'École a apporté sa contribution a donné lieu à une communication auprès de la presse en septembre 2023. La rédaction de notre **communiqué de presse « Les exclu.es de la rentrée »**, couplée à notre contribution au rapport de l'Unicef France, a généré de nombreuses retombées presse et interviews.

Articles parus dans la presse :

« Je vis dans une tente » : la rentrée manquée des mineurs non accompagnés

Publié le 27 septembre 2023, **Guiti News**

Par Imane Ayed et Bérénice Soucail

[Lire l'article](#)

« Le chemin semé d'embûches de la scolarisation des mineurs non accompagnés »

Publié le 22 septembre 2023, **La Vie**

Par Audrey Parmentier

[Lire l'article](#)

Moussa et Kanty rêvent d'intégrer l'école et d'un titre de séjour

Publié le 05 septembre 2023, **Street Press**

Reportage et photo de Une par Clara Monnoyer

[Lire l'article](#)

« La rentrée des classes en France ? Pas pour tous.tes malheureusement »

Éditorial du 05 septembre 2023, **Agora Francophone**

Par Julie Tilman et Morgane Magdelain

[Lire l'article](#)

L'école, par cœur

Publié dans le hors-série n°26 Printemps-Été 2023, **Marie Claire Enfants**

Par Juliette Erhel, illustrations Krocui

[Lire l'article](#)

Interventions radio :

Comment accélérer la scolarisation des mineurs non accompagnés en France ?

RFI, émission « 8 milliards de voisins »

Présentée par la journaliste Laurence Garcia et diffusée le 16 novembre 2023

Invité.es : Alina Lasry, présidente de Droit à l'école ; Laetitia, mineure accompagnée dans sa scolarité par Droit à l'École ; Isabelle Rigoni, sociologue ; Corentin Bailleul, responsable plaidoyer à l'Unicef France.

[Écouter le reportage](#)

« La difficulté de scolarisation des mineurs non accompagnés »

Par Marie Casadebaig, **RFI**

Diffusé le 10 octobre 2023

Invité.es : Jean-Hermann, mineur accompagné par Droit à l'École ; Morgane Magdelain, coordinatrice de l'association

[Écouter le reportage](#)



Interventions TV :

« *La scolarisation des mineurs non accompagnés* »

Émission « Le Grand JT de l'éducation », SGOOL TV

21 septembre 2023

Interview de Morgane Magdelain, coordinatrice de Droit à l'École, et Corentin Bailleul, responsable plaidoyer de l'Unicef France

[Écouter l'émission](#)

« *Les exclus de la rentrée scolaire en France* »

Reportage en direct au journal télévisé (JT) , TV5 MONDE

06 septembre 2023

Interview d'Anouchka Khosravi, co-secrétaire

[Écouter le reportage](#)



3) La stratégie « ambassadeurs et ambassadrices »

Droit à l'École a initié une démarche de **mise en relation auprès de « personnalités » ou de personnes qui pourraient relayer médiatiquement ou sur les réseaux sociaux les objectifs de l'association, des campagnes, des collectes ou des messages clés de plaidoyer**. Nous avons pris contact auprès de plusieurs personnalités qui partagent nos valeurs, avec pour objectif de créer durablement des liens de confiance. Il s'agit d'une démarche de long terme.

7. E. La collecte de dons

En 2023, nous avons lancé une première collecte du 16 août au 15 septembre afin de récolter des dons dans le cadre de la rentrée scolaire. Nous avons estimé que la rentrée des classes était une période propice pour demander des dons fléchés pour l'achat de fournitures scolaires. Néanmoins, la campagne déployée n'a pas eu l'effet escompté.

Le montant total des dons était de 650 € (une seule donatrice). C'est la deuxième année que nous tentons de mettre en place une collecte de dons en dehors du mois de décembre, et le constat est le même : ces collectes mobilisent peu de personnes et peu de dons sont collectés. Pourtant, le post sponsorisé qui a été mis en ligne du 16 août au 15 septembre a généré un taux de clic important (1372 clics pour une couverture de 64 673 personnes touchées).

En décembre 2023, nous avons lancé une campagne de collecte de dons de fin d'année, période la plus propice aux dons de particuliers. La campagne s'est déroulée sur un mois, du 4 décembre au 31 décembre 2023. Cette campagne de collecte s'est déployée sur plusieurs canaux :

- **Post sponsorisé sur Facebook et Instagram** du 14 décembre au 31 décembre. Ce canal de communication est celui qui a généré le plus de clics. Tous les clics n'ont pas abouti sur un don, mais cette information nous permet d'affirmer que le post sponsorisé est le canal qui génère le plus de dons, en incitant notamment de nouveaux donateurs et donatrices.
- **Posts fixes sur Facebook, Instagram et LinkedIn, stories et relais des posts fixes sur Facebook et Instagram.** Notre communication de décembre sur les réseaux sociaux a généré un taux d'engagement de notre communauté plus fort que les autres mois de l'année. De même, c'est en décembre que nous avons constaté la plus forte hausse de nombre d'abonné.es.
- **3 newsletters envoyées à 850 destinataires :**
 - Une première newsletter envoyée le 14 décembre, avec une vidéo de témoignage et un appel aux dons. Taux d'ouverture de 41%.
 - Une deuxième newsletter envoyée le 21 décembre, avec des portraits-témoignages et un appel aux dons. Taux d'ouverture de 36%.
 - Une troisième newsletter envoyée le 29 décembre avec un appel aux dons et un rappel concernant la défiscalisation des dons. Taux d'ouverture de 35%.

Le bilan de la collecte de fin d'année est extrêmement positif. Nous avons récolté 9 125 € sur une période d'un mois (du 04/12/2023 au 31/12/2023), répartis en 58 donateurs et donatrices. Près de la moitié de ces nouveaux donateurs et nouvelles donatrices ont fait un don pour la première fois à Droit à l'École. **Cela confirme l'utilité et l'efficacité de notre campagne de collecte de fin d'année et répond à notre objectif de renforcer notre base de donateurs et donatrices.** Globalement, la moitié des dons (en valeur et en volume) a lieu sur la dernière semaine de décembre (25% des dons ont lieu les 30 et 31 décembre). Nous avons fait un constat similaire en 2022.

Point négatif de cette campagne de fin d'année : les commentaires extrêmement violents reçus sur Facebook et Instagram suite au post sponsorisé. Les commentaires, pourtant discriminants, racistes et violents, n'ont pas été censurés par Facebook. Nous avons pris la décision de masquer ces commentaires néfastes et totalement à l'encontre des valeurs de Droit à l'École.

III. Nos moyens financiers

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2024 et les comptes 2023 sont présentés dans un rapport séparé.

III. Nos projets pour 2024

- Poursuivre la professionnalisation de l'association et renforcer l'équipe permanente
- Développer un projet lié à la santé mentale pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes scolarisé.es
- Consolider notre stratégie de plaidoyer, avec l'appui de VoxPublic, et définir la liste de nos allié.es
- Développer le pôle « référent.es scolaires » et envisager un suivi plus collectif
- Développer des permanences dédiées aux référent.es scolaires
- Intégrer des jeunes dans les réflexions de l'association et dans la gouvernance
- Améliorer notre cadre statutaire (statuts, règlement intérieur et charte éthique)
- Étudier l'impact social de notre projet associatif et recueillir des indicateurs grâce au développement d'une nouvelle base de données

Cette liste est non exhaustive et pourra être complétée en fonction des besoins et des propositions faites par les équipes, bénévoles et salariées, de Droit à l'École.

Nous remercions chaleureusement toutes et tous les bénévoles et les adhérent.es de l'association qui participent et soutiennent le projet éducatif de Droit à l'École. Nous remercions également toutes et tous nos partenaires, donateurs et donatrices, dont le soutien est primordial pour continuer d'accompagner les Mineur.es Non Accompagné.es vers l'éducation et l'insertion professionnelle.

Crédits photos :

© Roberta Valerio - www.robortavalerio.com

© Camille Martine @studiocamilleaime

© Droit à l'école





Association loi 1901 reconnue d'intérêt général
81 rue du Charolais 75012 Paris
contact@droitalecole.org
www.droitalecole.org